



# Ville de Concarneau



Conseil municipal  
14 décembre 2017

**Conseil municipal du 14 décembre 2017**  
**Ordre du jour**

	Ordre du jour	2
	Mémo du Maire	3-4
1	Urbanisme : Conservatoire du littoral - Création d'un périmètre d'intervention - anse de Pouldohan	5-6
2	Urbanisme : Conservatoire du littoral - Proposition d'extension - anse du St Laurent	7-8
3	Direction générale des services : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association St Fiacre - Marché de Noël	9-10
4	Culture : Festival Livre et mer - Versement anticipé de la subvention de fonctionnement 2018	11-12
5	Foncier : Dénomination de voie - Rue de la Carène	13-14
6	Etat civil : Recrutement et rémunération des agents recenseurs	15-16
7	Etat civil : Remboursement de frais de creusement de concession et d'exhumation - Cimetière du Centre Ville	17
8	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget principal	18-20
9	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe de l'eau	21
10	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe de l'assainissement	22
11	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget annexe du port de plaisance	23
12	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget annexe du centre des arts et de la culture	24
13	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe de la cuisine centrale	25
14	Pôle affaires financières : Tarifs des services municipaux 2018	26-29
16	Pôle affaires financières : Admission en non valeur - budget principal	30
17	Pôle affaires financières : Remises gracieuses - budget annexe de l'eau	31
18	Pôle affaires financières : Remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement	32
19	Pôle affaires financières : Transfert du service de l'eau et de l'assainissement - Contrats d'emprunt et subventions amortissables	33-34
20	Pôle affaires financières : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	35-36
21	Commerce-tourisme : Ouverture des commerces le dimanche - 2018	37-39
22	Pôle affaires financières : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	40
15	Pôle affaires financières : Tarifs du port de plaisance 2018	41-43
23	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	44-45
24	Vœu du conseil municipal de Concarneau pour la libération de Salah Hamouri	46-48

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 14 décembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 14 décembre 2017 à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 6 décembre 2017 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, Mme Baqué Maguy, Mme Boidin Laëtitia, M Bigot Marc, M Nicolas Alain, Mme Creton Françoise, M Mallejacq Eric, M Echivard Alain, M Hennion Philippe, Mme Le Nouène Marie-Christine, M Robin Fabrice, Mme Razer Josette, Mme Marrec Sonia, Mme Cremers Annie, Mme Pezennec Andrée, Mme Duigou Jacqueline, M René Flao, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, Mme Jan Marianne, M Le Bras Antony, Mme Le Meur Marie.

Pouvoirs :

M Quillivic Bruno a donné pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
M Allot Yann a donné pouvoir à M Flao René  
Mme Guillou Valérie a donné pouvoir à Mme Le Nouène Marie-Christine  
M Auffret Julien a donné pouvoir à M Hennion Philippe  
M Stéphan Jean-Paul a donné pouvoir à Mme Creton Françoise  
Mme Ahajri Nadia a donné pouvoir à M Nicolas Alain  
Mme Le Meur Gaël a donné pouvoir à Mme Ziegler Nicole  
M Bonneau Pierre-François a donné pouvoir à Mme Le Meur Marie

Absent excusés :

M Calvarin Xavier  
M Besombes François

---

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place. Il semblerait que ce soir les rangs soient clairsemés pour raisons diverses, mais nous avons le quorum. Nous allons faire l'état des présents si vous le voulez bien.

Je déclare ce conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

- A l'appel des conseillers municipaux,
- A la lecture des pouvoirs,
- A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Michelle Lemonnier, c'était François Besombes qui était désigné mais François Besombes est tombé en panne à Quimper. Il est bloqué et il est navré

En date du vendredi 8 décembre 2017, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Vous trouverez sur votre table un rapport modifié concernant les tarifs du port de plaisance.

Bruno QUILLIVIC nous a annoncé qu'il aurait un peu de retard, il est en session au Conseil régional et il est sur le retour mais il ne sait pas trop s'il sera là avant la fin du conseil municipal. On passera sa délibération à la fin du conseil et s'il est absent, c'est Alain Nicolas qui présentera sa délibération.

Nous avons reçu en date du lundi 11 décembre, du groupe « A Babord toute » une motion « Voeu du conseil municipal de Concarneau pour la libération de SALAH HAMOURI ». Elle sera évoquée en fin de conseil municipal. S'agissant d'une motion, le règlement intérieur nous autorise et vous autorise à retenir votre lecture.

***(Appel des conseillers municipaux)***

André Fidelin est présent,  
Xavier Calvarin a donné pouvoir à François Besombes mais malheureusement, il n'est pas là.  
Michelle Lemonnier  
François Besombes, à moins qu'il arrive et trouve une solution pour arriver dans les délais.  
Bruno Quillivic donne pouvoir à Michelle Lemonnier jusqu'à son arrivée ou pas du tout.

**Mme Nicole Ziegler :**

Vous voulez que l'on fasse durer le conseil ?

**M André Fidelin :**

Laëtitia Boidin,

Alain Nicolas,

Maguy Baqué,

Marc Bigot

Jean-Claude Stéphan a donné pouvoir à Françoise Creton,

Marire-Christine Le Nouène,

Jacqueline Duigou,

André Pezennec,

René Flao,

Josette Razer,

Françoise Creton,

Philippe Hennion,

Yann Allot a donné pouvoir à René Flao,

Alain Echivard,

Annie Cremers,

Eric Malléjacq a donné un pouvoir à M le Maire jusqu'à son arrivée,

Valérie Guillou a donné un pouvoir à Marie-Christine Le Nouène jusqu'à son arrivée,

Sonia Marrec,

Fabrice Robin,

Nadia Ahajri a donné un pouvoir à Alain Nicolas,

Julien Auffret a donné pouvoir à Philippe Hennion,

Marianne Jan,

Marie Le Meur,

Pierre-François Bonneau a donné un pouvoir à Mme Marie Le Meur,

Claude Drouglazet,

Nicole Ziegler,

Gäel Le Meur a donné un pouvoir à Nicole Ziegler,

Antony Le Bras.

C'est un peu compliqué ce soir.

Notre ami François Besombes devait intervenir sur les deux premiers points concernant l'urbanisme. Ça concerne plus particulièrement le développement durable. C'est lui qui était désigné pour l'intervention mais l'adjoint à l'urbanisme étant présent, il va nous présenter ces deux sujets concernant le périmètre du conservatoire du littoral à Pouldohan et à l'anse de Saint Laurent.

Marc, je te laisse la parole.

## Conseil municipal du 14 décembre 2017

1	Urbanisme : Conservatoire du littoral - Création d'un périmètre d'intervention - anse de Pouldohan
---	--

**M Marc Bigot :**

Merci M le Maire.

Conformément à l'article L322-1 du code de l'environnement, le Conservatoire du littoral, établissement public de l'État à caractère administratif, a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

Par courrier en date du 12 octobre 2017, le Conservatoire du littoral a sollicité l'avis du Conseil municipal sur un projet de création d'un périmètre d'intervention foncière sur le site de l'anse de Pouldohan qui s'étend sur 51.5 hectares sur le territoire de la commune de Concarneau.

Un périmètre de 93 ha de surface a été validé par le Conseil municipal de la commune de Trégunc le 4 juillet 2017.

Ce périmètre assurera la continuité de l'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur les deux rives de l'estuaire du Minaouët. Le Conservatoire souhaite pouvoir y engager, au sein du périmètre proposé, toute procédure de maîtrise foncière (acquisition amiable, préemption, échanges...).

Cette proposition vise à préserver à long terme les qualités paysagères et écologiques de ce secteur, à travers la mise en place d'un dispositif de gestion et de valorisation favorable à la biodiversité.

Parallèlement, le Conservatoire propose la création d'une zone de préemption du Conseil départemental du Finistère au titre de sa politique d'espaces naturels sensibles, pour la faire correspondre avec le périmètre d'intervention proposé par le Conservatoire. Cette zone de préemption permettra au Conservatoire de disposer d'un observatoire foncier et de pouvoir préempter en cas de mise en vente de terrains.

Après avis favorable de la commission travaux - développement durable du 28 novembre 2017 et de la commission urbanisme du 6 décembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la mise en place d'un périmètre d'intervention foncière du Conservatoire sur la commune de Concarneau, comme délimité sur le plan ci-joint ;
- de demander au Conseil départemental du Finistère de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles, de manière à ce qu'elle corresponde au périmètre d'intervention proposé par le Conservatoire ; le droit de préemption y sera exercé par le Conservatoire par substitution au Conseil départemental.

**M André Fidelin :**

Merci Marc. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Marie Le Meur :**

Merci M le Maire. Sur la carte que l'on a, on ne voit pas très bien mais si on suit le pointillé bleu marine, c'est-à-dire le périmètre terrestre, si je comprends bien, il exclue les parcelles référencées au cadastre à priori relatives au projet de construction du pôle tennis.

**M Marc Bigot :**

Exactement.

**Mme Marie Le Meur :**

C'est fait d'une façon habile ou délibérée ? C'est normal ?

**M Marc Bigot :**

C'est le plan proposé. C'est le périmètre proposé.

**Mme Marie Le Meur :**

D'accord, merci.

**M André Fidelin :**

Je ne pense pas qu'il y ait de relation de cause à effet. En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas intervenus, ça c'est sûr.

**M Claude Drouglazet :**

*Inaudible, micro non branché...* en commission d'urbanisme. Enfin, ceci n'enlève rien au fait que l'on va voter la proposition et c'est vrai que ce n'est pas parce qu'on approuve cette proposition qu'on approuve le projet de Pôle tennis à Kerambreton

**M André Fidelin :**

Oui, ça n'a rien à voir. Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Étant membre du conseil des rivages qui a eu à voter sur ce périmètre d'intervention du conservatoire du littoral, j'ai voté pour. Mais, ce périmètre qui a été porté à l'attention du conservatoire du littoral incluait le terrain où doit être construit le tennis. Il y a bien quelqu'un qui l'a demandé. En commission d'urbanisme on nous a dit que c'était à la demande de la ville. Dont acte, il faudrait vous entendre.

**M Marc Bigot :**

C'est un dossier qui est en fait sur la table ou sur les tables depuis déjà plusieurs mois. Comme vous l'avez vu, les communes voisines ont déjà délibéré. Qu'il y ait eu des discussions, je n'en ai pas directement connaissance en tout cas. L'encoche dont vous parlez qui ne me paraît pas vraiment évident d'ailleurs, parce qu'on trouverait d'autres encoches sur l'ensemble du périmètre à mon avis.

**M André Fidelin :**

Est-ce que vous avez d'autres remarques ?

Je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix pour.***

**M Marc Bigot :**

C'est la même chose avec des parties qui sont déjà propriété du conservatoire d'ailleurs. Je ne vous relis pas toute la délibération.

Conformément à l'article L322-1 du code de l'environnement, le Conservatoire du littoral, établissement public de l'État à caractère administratif, a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

En date du 23 novembre 2017, le Conservatoire du littoral a sollicité l'avis du Conseil municipal sur un projet d'extension du périmètre d'intervention foncière sur le site de l'anse de Saint Laurent de 38 ha dont 12 ha en Domaine public maritime. Celui-ci atteindra une surface totale de 67 ha sur la commune de Concarneau.

Ce périmètre assurera la continuité de l'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur les deux rives du Saint Laurent. Ainsi, une démarche similaire est en cours auprès de la commune de La Forêt Fouesnant.

Le Conservatoire souhaite pouvoir engager dans cette extension toute procédure de maîtrise foncière (acquisition amiable, préemption, échanges...).

Cette proposition vise à préserver à long terme les qualités paysagères et écologiques de ce secteur, à travers la mise en place d'un dispositif de gestion et de valorisation favorable à la biodiversité.

Parallèlement, le Conservatoire propose l'extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles existante, pour la faire correspondre avec le périmètre d'intervention proposé par le Conservatoire. Cette zone de préemption permettra au Conservatoire de disposer d'un observatoire foncier et de pouvoir préempter en cas de mise en vente de terrains.

Après avis favorable de la commission travaux - développement durable du 28 novembre 2017 et de la commission urbanisme du 6 décembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter l'extension du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire de l'anse de Saint Laurent sur la commune de Concarneau, comme délimité sur le plan ci-joint ;
- de proposer au Conservatoire du Littoral d'intégrer le vallon de l'anse Saint Jean dans ce nouveau périmètre d'acquisition foncière pour une cohérence sur l'ensemble de la zone ;
- de demander au Conseil départemental du Finistère d'étendre la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles existante, pour la faire correspondre au périmètre d'intervention proposé par le Conservatoire; le droit de préemption y sera exercé par le Conservatoire par substitution au Conseil Départemental.

Pourquoi la partie vallon de l'anse de Saint Jean ? C'est vrai qu'il y a toute la partie boisée que l'on connaît. Il y a l'estuaire. Il y a la DC7 de mémoire qui coupe ce secteur-là et derrière il y a une partie boisée qui est relativement intéressante sur plusieurs points, notamment sa biodiversité. On y trouve également des vestiges historiques qui méritent d'être protégés, on n'a pas connaissance parce qu'on ne connaît pas le secteur. Mais c'est également un vallon qui mériterait d'être protégé dans un souci de qualité de l'eau et donc de celle de l'estuaire. Comme nous l'a fait remarquer notre garde du littoral il y a des qualités d'eau différente d'un estuaire à l'autre. Cela devrait nous permettre, on le souhaite de tous, de retrouver la qualité souhaitée.

**M André Fidelin :**

Merci Marc. Est-ce que vous avez des remarques ? Non ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR.***

Sur le sujet précédent et l'interrogation sur l'enclave tennis, en somme le projet tennis est connu et identifié. Dans le cadre du périmètre du conservatoire du littoral, ce qui a été retenu en concertation avec le service urbanisme et le service développement durable que dirige Nicolas Bernard, le périmètre a exclu cette petite enclave tennis parce que le projet est identifié. Il va être réalisé dans les mois futurs. Ça paraissait normal.

**Mme Nicole Ziegler :**

Et bien voilà !

**M André Fidelin :**

On ne nous dit pas tout !

**M Marc Bigot :**

Non, mais le projet existe.

**M André Fidelin :**

Je pense que François Besombes connaît davantage le sujet. Il aurait pu donner des compléments d'information. Sachez qu'il n'y a rien de caché.



## Conseil municipal du 14 décembre 2017

3	Direction générale des services : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association St Fiacre - Marché de Noël
---	--

### **M André Fidelin :**

L'association St Fiacre organise les 16 et 17 décembre 2017, dans l'enclos de la chapelle St Fiacre, leur 3<sup>e</sup> marché de Noël.

L'association souhaite améliorer les conditions d'accueil des exposants et des visiteurs par l'installation d'un barnum de 200m<sup>2</sup> (avec plancher et éclairage).

Le devis de cette location est chiffré à la hauteur de 3 000€ TTC.

Le budget prévisionnel, en dépenses est estimé à 6 000€ TTC (dont la location du barnum) et équilibré en recettes avec la participation des exposants et visiteurs chiffré à 4 500€, et une demande de subvention auprès de la ville de Concarneau.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 5 décembre 2017,

En tenant compte de l'autofinancement apporté par l'association,

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ sur présentation des pièces justificatives ;**
- **De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

Sur ce marché de Noël au Cabellou organisé par cette association Saint Fiacre, pour y être allé régulièrement depuis 3 ans, et vous certainement, on a pu voir un succès grandissant de ce marché de Noël dans ce quartier. C'est certainement grâce au dynamisme de l'association mais aussi des membres d'autres associations du quartier qui y participent activement.

Vu la fréquentation importante chaque année de ce marché de Noël il nous a paru judicieux d'accompagner le projet et de montrer notre reconnaissance envers les bénévoles qui œuvrent dans le quartier et participent à l'attractivité associative à Concarneau.

Voilà pour la présentation. Sur une question qui peut être posée, par rapport au marché de Noël existant sur le centre de Concarneau, c'est un marché complémentaire qui a été initié par l'association des commerçants, par la ville également. Nous voulions dynamiser le centre-ville et la ville-close. Ensemble, la ville et les commerçants apportons un plus sur les fêtes de Noël sur notre ville.

Voilà donc un marché de Noël complémentaire qui a un grand succès depuis 3 ans.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

### **M Claude Drouglazet :**

Une remarque pour dire que c'est la seule manifestation qu'il va y avoir sur la rive gauche en ce qui concerne Noël, on a de la chance d'avoir une association parce que la mairie, elle n'a pas fait grand-chose. On a connu une époque où il y avait des illuminations au bourg de Lanriec, la rue du Rouz qui est une rue commerçante, même en bas au passage le long du chenal. Et là, c'est le noir complet. Merci à l'association du Cabellou de sauver la mise.

### **M André Fidelin :**

Je crois que l'année dernière on a été largement critiqué parce qu'il n'y avait pas grand-chose. Cette année on met quelque chose en place.

Mais quand on n'est pas responsable des finances de la ville, Claude, on peut le comprendre.

Cette année, il y a un plus parce qu'il y a eu un engagement partenarial. Il y a eu une prise de conscience, mais on est quand même critiqué. C'est ça qui est terrible. Mais de toute façon, on est tout à fait d'accord pour comprendre que quand on est aux affaires d'une commune, on est là pour être critiqués. Mais on accepte la chose.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

### **Mme Marie Le Meur :**

Je vais juste poser la question. Combien a coûté le sapin de Lanriec l'année dernière ? Ça ne coûtait pas cher. Il n'y a plus de sapin à Lanriec.

**M André Fidelin :**

Le sapin de Lanriec, je n'ai pas la réponse.

**Mme Marie Le Meur :**

Il devait vous rester juste une petite...

**M André Fidelin :**

Vous me demandez un tarif, je n'ai pas la réponse. Je n'ai pas d'autres remarques, je propose le vote.

**M Alain Echivard :**

Si, j'ai une remarque. J'ai deux réponses, je parle toujours avec mon collègue de Lanriec. On a logiquement décidé en municipalité qu'il y aurait un sapin à Lanriec et un sapin à Beuzec. J'attends qu'il arrive. Il n'est pas arrivé aujourd'hui donc j'espère qu'il va arriver cette semaine. Ça a été décidé.

**Brouhaha....**

C'est François Besombes qui doit le rapporter ?

**M André Fidelin :**

Il était sur le toit de la voiture.

**M Marc Bigot :**

Il a perdu son sapin en cours de route.

**M André Fidelin :**

Envoie lui un message, dit-lui de se dépêcher d'arriver avec le sapin.

Bon, il n'y a pas d'autres remarques ? Ça va Alain, c'est bon ?

**M Alain Echivard :**

Il y a bien en fin de compte les guirlandes mais il y a un problème de lumières.

**M André Fidelin :**

Il y a les guirlandes mais il n'y a pas le sapin.

**M Alain Echivard :**

Non, il y a un manque de lumière. Il n'y a pas d'illuminations. On est dans le noir total.

**M André Fidelin :**

Noir, c'est noir.

On passe au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

**Mme Laëtitia Boidin :**

En 2017 la 33<sup>e</sup> édition du Festival Livre et Mer s'est tenue pour la première fois sous chapiteau place du 8 mai 1945 (installation de la librairie), avec, en complément, la mise à disposition du Pôle Nautique pour accueillir la partie secrétariat et animation du Festival.

L'édition 2017 a également été la première édition «gratuite» du Festival, ce qui s'est traduit par une hausse de la fréquentation de près de 25% soit environ 3 200 entrées supplémentaires.

L'association Livre et Mer, a réaffirmé sa volonté de poursuivre son Festival en 2018, du 5 au 8 avril, selon la même formule (gratuité et installation de la librairie sous chapiteau, le CAC s'avérant par ailleurs indisponible sur la période souhaitée).

La Ville est également sollicitée pour la livraison du matériel technique, et pour la mise à disposition des deux salles au RDC du pôle nautique (projection et espace jeunesse), les autres salles étant occupées par la Solo Figaro qui se déroule le même week-end.

Les autres manifestations (café littéraire et conférences) se dérouleront au Marinarium.

L'association a reçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € en 2017. Elle renouvelle sa demande - sur le même montant - pour 2018 souhaitant que la totalité de cette subvention 2018, ou une partie face l'objet d'un versement anticipé sur l'exercice 2017.

Sans l'octroi de celle-ci l'association n'est pas assurée de pouvoir mener à bien l'édition 2018 du Festival Livre et Mer.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 5 décembre 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission culture du 6 décembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le versement anticipé de la subvention de fonctionnement 2018 à l'association du Festival Livre et Mer,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits budget.

**M André Fidelin :**

Merci Laëtitia, est-ce qu'il y a des remarques ? Oui Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Dans ce que vient de dire l'adjointe aux affaires culturelles, on peut en déduire que cette association apparaît un peu fragile d'une part et d'autre part, dans la mesure où le festival va se dérouler le même week-end que la Solo du Figaro, l'association s'est-elle rapprochée du Figaro pour pouvoir travailler ensemble ? Ça pourrait être le début d'une coopération avec le Figaro cette année et peut-être d'autres associations les années suivantes pour développer cette activité. Cela est-il envisageable ou à envisager ?

**Mme Laëtitia Boidin :**

Je vois qu'il y a un membre du bureau qui est présent dans le public, toute proposition que l'on peut faire à l'association Livre et Mer, sera la bienvenue. Je me charge de faire cette proposition. Je vois la présidente de l'association début janvier, notamment pour faire d'autres demandes de partenariat financier avec d'autres collectivités ou partenaires privés. Ça peut être envisagé effectivement et c'est une bonne chose au final de le laisser ce week-end là, en même temps que la Solo du Figaro.

**M André Fidelin :**

Au-delà de la Solo, on avait évoqué la possibilité de faire le festival Livre et Mer en même temps que la Transat dans les locaux donnant sur le bassin. Ils n'avaient pas accepté notre proposition mais il y avait un lien c'est sûr, entre la Transat et Livre et Mer. C'est pour cela, je m'en souviens qu'on le leur avait proposé, mais sans retour. Ça aurait pu être fait au moins sur une année pour voir quel était l'intérêt. Mais c'est une affaire à suivre.

Laëtitia en a déjà dit quelques mots, mais en 2018 il faudra que nous ayons une réflexion commune sur les orientations, sur les projets. On voit bien qu'il y a quand même une fragilité. On est d'accord.

**Mme Laëtitia Boidin :**

Pour parler de cette fragilité, il y a quand même eu une perte de financement, je veux le souligner, pour un contrat aidé de 10 000 € puisqu'il n'y a plus de contrats aidés, 10 000 € c'est énorme dans un budget. Aujourd'hui, j'en profite d'être en séance publique pour attirer aussi l'attention des autres collectivités. Il n'y a pas nos conseillers régionaux, nous avons notre conseillère départementale. On en

avait déjà parlé. Je pense que les associations aujourd'hui, il n'y a pas que Livre et Mer, mais les associations culturelles sont parfois en danger vu le désengagement qu'il peut y avoir pour ces contrats aidés ou autres. Ce serait bien de se réunir autour d'une table en tout cas au niveau local pour en discuter et voir comment on peut agir.

**M André Fidelin :**

Merci Laëtitia. Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Je voudrais parler plutôt budget. Pour moi ce cas-là illustre la difficulté qu'il y a à voter un budget au mois d'avril. On est dans une obligation d'annualité budgétaire. La Cour des comptes réclame souvent aux collectivités de faire les votes des budgets au mois de décembre, c'est ce qu'a d'ailleurs fait M Loussouarn à Rosporden pour permettre le versement le plus rapidement possible à la fois des subventions. Cela est aussi vrai pour le fonctionnement des services.

Dans le point n° 20 vous allez nous demander une délibération vous autorisant à engager 25 % des crédits par anticipation. Mais pour moi, ce n'est pas cela de la bonne gestion. Je pense que la bonne gestion doit mieux respecter les calendriers.

Le débat d'orientation budgétaire, vous allez nous le proposer au mois de février ou plus tard encore, alors que nous serons déjà dans une année engagée. Je pense que c'est trop tard et ce serait bien de revenir au fonctionnement classique d'un budget et remettre effectivement le débat budgétaire au moins au mois de janvier ou sinon au mois de décembre. Ça éviterait d'avoir ce genre de difficultés.

**M André Fidelin :**

Alain, est-ce que tu as une réponse ou pas ?

**M Alain Nicolas :**

Non, je n'ai pas de réponse.

**M André Fidelin :**

Tu n'as pas de réponse ? Je crois que c'est l'année dernière ou il y a deux ans qu'on a voté le budget en novembre ou décembre. Mais là nous nous retrouvons confrontés à un problème d'organisation également entre CCA et la ville. C'est un travail assez colossal. Là encore on voit bien que les orientations qui sont proposées dans le plan de finances 2018 il y a encore du flou. On voudrait en connaître un peu plus sur ce qui va suivre. Il nous manque quand même quelques renseignements sur les orientations budgétaires 2018 de la part de l'État, sur les dotations de l'État même s'il y a eu des déclarations. Mais officiellement, on voudrait en savoir plus. Il y a une date butoir officielle au 15 avril.

On peut passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR.***

5	Foncier : Dénomination de voie - Rue de la Carène
---	---

**M Marc Bigot :**

Un permis groupé a été délivré le 12 décembre 2016 concernant la construction de 50 maisons individuelles et d'un immeuble collectif de 11 logements, sur un terrain situé rue de Trégunc.

Une seule voie, sur la rue de Trégunc, desservira ce programme immobilier.

Le nom proposé par la commission de l'urbanisme est :

- rue de la Carène

Le lotissement mitoyen, Finisterrains, a été dénommé en 2012 (deux voies) dont la rue Yvonne VERGOZ - constructeur naval- disparue en 2011

En face, le thème consacré au Parc de l'Océan, reprend des noms de bateaux (Frégate, Chaloupe, Terre-Neuvas....)

Vu l'avis favorable de la commission de l'Urbanisme du 15 novembre 2017

Il est proposé au conseil municipal la dénomination suivante :

- rue de la Carène

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Jan.

**Mme Marianne Jan :**

Rue de la Carène, c'est bien, c'est dans le quartier, mais dans cette rue, le plan de programmation des 50 maisons ça paraît bien tassé. Mais la fameuse rue de la Carène, elle part de la rue de Trégunc, mais elle abouti où ? Pourquoi on l'appelle rue ?

**M Marc Bigot :**

Il y a d'autres cas. Moi-même j'habite une impasse qui s'appelle rue ? Dans ce quartier-là il y a trois impasses qui sont dénommées rues.

**Mme Marianne Jan :**

C'est juste un truc pratique que j'imagine. C'est-à-dire que des gens peuvent peut-être croire que cette rue là va donner de l'autre côté. 50 maisons, ça fait quand même un peu de longueur. Après ça donne sur Lanriec de l'autre côté.

**M Marc Bigot :**

C'est effectivement une impasse. C'est comme quand on rentre dans le lotissement voisin, il y a aussi deux rues, la rue Guy Picoux et la rue Yvonne Vergoz qui sont également des impasses. Après, il y a aussi des liaisons piétonnes.

**Mme Marianne Jan :**

Elle a l'air assez longue cette rue.

**M Claude Drouglazet :**

Les gens vont s'emmancher là-dedans. A l'école on nous a appris que les mots avaient un sens, une impasse ce n'est pas une rue et inversement.

**M Marc Bigot :**

Effectivement on peut discuter. Ça pourrait être impasse de la Carène si une majorité souhaite que ce soit impasse de la Carène. Mais il faudrait peut-être que l'on revienne sur d'autres dénominations de rues que vous avez peut-être voté d'ailleurs à une époque à l'unanimité sans étudier le plan trop sérieusement.

*Micro coupé...*

**M Philippe Hennion :**

Cela ne s'appellerait pas impasse mais « Hent dall » comme chez nous.

**Mme Marianne Jan :**

Non, mais c'est parce que le lotissement paraît long. D'après le plan il paraît être long. Quand c'est un peu en cercle un peu plus arrondi, on peut comprendre l'impasse, mais là ça fait une rue assez longue. Ils risquent de s'embarquer dedans.

**M Marc Bigot :**

On ne risque pas de s'embarquer dedans parce que systématiquement les services positionnent toujours un panneau voie sans issue dans ce type de voie.

**M André Fidelin :**

Dans mon quartier, il y a 4 rues, la rue de Penfret, à l'entrée il y a un panneau avec voie sans issue. Ce n'est pas une rue de transit, c'est une impasse. Il y a le nom de 4 ou 5 rues, là. Ce n'est pas une affaire d'État non plus.

On va passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 1 ABSTENTION (M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 14 décembre 2017

### 6 Etat civil : Recrutement et rémunération des agents recenseurs

#### Mme Maguy Baqué :

Comme chaque année, le recensement concernera une partie des habitants sur la commune. La collecte commencera le 18 janvier 2018 pour s'achever le 24 février 2018.

Comme l'an dernier, il s'agira d'enquêtes de sondages effectuées à partir d'un échantillon d'adresses réparties sur toute la commune. 8% de la population et environ 1 000 logements seront ainsi recensés.

#### Le recrutement et la rémunération

Pour mener à bien ces opérations de recensement, **cinq agents recenseurs** vont être nommés par arrêté du Maire, ainsi qu'un coordonnateur titulaire et un coordonnateur adjoint du recensement.

Il est proposé cette année comme les années passées, de recruter les agents comme vacataires et de les rémunérer à l'acte.

Les agents seront recrutés pour la période comprise entre le 10 janvier et le 26 février 2018. La qualité de la collecte dépend de la qualité du travail des agents. Par conséquent, pour assurer leur motivation, ainsi que la qualité du travail rendu et afin de les garder jusqu'au terme des opérations de recensement, il convient de leur garantir une rémunération correcte.

La rémunération pourra se décomposer comme suit (montants bruts) :

Une part de rémunération fixe (formations et tournée de repérage), une part liée au nombre de feuilles de logements recueillies, remplies et dûment vérifiées, et une troisième part, versée en fonction de la qualité de leur travail (tenue du carnet de tournée et opérations de fin de collecte.)

#### 1 - Coût de la feuille de logement :

- Feuille de logement remplie et vérifiée = 4,80 €

- Feuille de logement non enquêté = 1 €

Nombre de feuilles de logements total : environ 1000 feuilles à répartir entre 5 agents, soit environ une moyenne de 200 feuilles par agent.

Total pour 1000 feuilles =  $1000 \times 4,80 \text{ €} = 4800 \text{ €}$

Les feuilles de logement non enquêté représentent un très faible pourcentage

#### 2 - Coût des formations : 40 € par agent

2 demi-journées obligatoires, soit un forfait global de  $40 \text{ €} \times 5 \text{ agents} = 200 \text{ €}$

#### 3 - Coût des journées de repérage : 40 € par agent

Forfait global de  $40 \text{ €} \times 5 \text{ agents} = 200 \text{ €}$

#### 4 - Tenue du carnet de tournée : 40 € par agent

Forfait de  $40 \text{ €} \times 5 \text{ agents} = 200 \text{ €}$

#### 5 - Opérations de fin de collecte : 40 € par agent

Forfait de  $40 \text{ €} \times 5 \text{ agents} = 200 \text{ €}$

#### 6 - Frais de transport

L'agent qui aura en charge l'IRIS 0107 (secteur de Beuzec-Conq jusqu'à Coat Conq, Le Moros et Saint Laurent - Voir plan en annexe) et l'IRIS 0106 (secteur de Kerandon) aura un forfait de **250 €**.

Celui qui aura en charge l'IRIS 0101 (secteur du Cabellou) et 1 adresse de l'IRIS 0102 (secteur de Lanriec) aura un forfait de **190 €**.

Celui qui aura en charge l'IRIS 0102 (secteur de Lanriec) et l'IRIS 0105 (secteur de Porzambars/La Glacière) aura un forfait de **200 €**

Celui qui aura l'IRIS 0104 (Centre Ville) et 1 adresse de l'IRIS 0106 (secteur de Kerandon) aura un forfait

de **80 €**. Tout le secteur peut être couvert à pied.

Celui qui aura l'IRIS 0103 (secteur du Moros) et l'IRIS 0108 (Kerauret/Les Sables blancs) aura un forfait de **180 €**

L'enveloppe globale n'est pas modifiée. Elle reste à **900 €**

La dotation globale versée par l'INSEE en 2017 a été de 4098 euros. **La dotation pour 2018 sera de 4064 euros.**

\*\*\*\*\*

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur :

- le recrutement de 5 agents recenseurs
- les forfaits alloués
- la modification de la répartition du forfait transport

- Il sera rappelé que les candidats aux postes d'agents recenseurs devront être informés précisément du montant de leur rémunération et qu'ils devront avoir signé leur contrat avant le début de leur mission.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a des remarques ? Nous passons au vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR.***



## Conseil municipal du 14 décembre 2017

7	Etat civil : Remboursement de frais de creusement de concession et d'exhumation - Cimetière du Centre Ville
---	---

### **Mme Maguy Baqué :**

La ville de Concarneau, représentée par son Maire, Monsieur André FIDELIN, propose l'indemnisation d'une concessionnaire pour des frais indus de creusement et d'exhumation au cimetière de Concarneau-Centre.

La famille de Mme Jeannine COZIC est concessionnaire de l'emplacement n°183 NC au cimetière de Lanriec. En mars 1990, la maman de Mme Cozic, achète l'emplacement juste à côté de celui qu'elle possède déjà, le n°182 NC, qui est arrivé à expiration et a fait l'objet d'un acte d'abandon de la part de la famille.

Lorsque la ville réattribue un emplacement à une nouvelle famille, les restes mortels sont enlevés et sont déposés à l'ossuaire. Dans le cas présent, ça n'a pas été fait.

Au moment de l'inhumation de l'époux de Mme Cozic, l'an dernier, les Pompes Funèbres lui ont facturé les frais d'exhumation de ce corps étranger, ainsi que la mise en reliquaire, ainsi qu'un creusement plus profond pour prévoir une place pour elle aussi à l'avenir.

Elle a réglé de façon indue **635 euros** aux Pompes Funèbres et le reliquaire étranger est toujours dans sa concession de famille.

Aujourd'hui, Mme Jeannine COZIC demande l'indemnisation des frais d'obsèques du fait d'une négligence de la ville.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le remboursement de la concessionnaire.

### **M André Fidelin :**

C'est une situation particulière qui est navrante. C'est comme ça, c'est un état de fait. On ne peut pas revenir en arrière malheureusement. C'est regrettable mais on essaie de corriger. J'ai rencontré cette personne, on en a discuté un moment, c'est une situation difficile. Il nous appartient, nous la commune, de corriger matériellement autant que faire se peut afin de lui apporter un peu de réconfort.

Il n'y a pas de remarques ?

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR.***

Conseil municipal du 14 décembre 2017

8 Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget principal

**M Alain Nicolas :**

La décision budgétaire modificative n°2 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 167 000 € et en section d'investissement à la somme de -105 200 €.

ANNÉE 2017 -DM n° 2		
CM du 14 décembre 2017		
BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 011 - charges à caractère général</b>		
<i>Voirie</i>		
Éclairage public	60612/814/8140/DST	80 000,00 €
<i>Ressources humaines</i>		
Annulation enveloppe formation 2017 (solde non utilisé)	6184/020/02002/LDL	- 17 800,00 €
<i>Bâtiment</i>		
Travaux accessibilité des personnes handicapées (bâtiments communaux) réalisés en régie	60632/020/02009/2017 /BD	7 000,00 €
Travaux sur le poste d'eaux usées de Kerandon (pluvial) réalisé en régie	60632/212/21202/2017 /BD	15 000,00 €
<b>Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"</b>		<b>84 200,00 €</b>
<b>Chapitre 014 - Atténuation de produits</b>		
<i>Finances</i>		
Reversement du trop-perçu d'attribution de compensation 2017 par CCA	739211/01/01/EM	167 000,00 €
<b>Sous total Chapitre 014 "Atténuation de produits"</b>		<b>167 000,00 €</b>
<b>Chapitre 65 - charges de gestion</b>		
<i>Culture</i>		
Avance subvention fonctionnement 2018 - Association Livre et mer	65748/33/33061/JP	20 000,00 €
<b>Sous total Chapitre 65 "charges de gestion"</b>		<b>20 000,00 €</b>
<b>Chapitre 67 - charges exceptionnelles</b>		
Subvention exceptionnelle - Association Saint-Fiacre	6745/90/900/SG	1 000,00 €
<b>Sous total Chapitre 67 "charges exceptionnelles"</b>		<b>1 000,00 €</b>
<b>Chapitre 042 "Opérat° ordre transfert entre sections"</b>		
<i>Finances</i>		
Ajustement des amortissements	6811/01/EM	60 000,00 €
<b>Sous total Chapitre 042 "Opérat° ordre transfert entre sections"</b>		<b>60 000,00 €</b>
Utilisation des crédits dépenses imprévues ( <i>crédit restant : 0 €</i> )	01/022/EM	- €
Virement à la section d'investissement - chapitre 023	01/023/EM	-165 200,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,</b>	<b>167 000,00 €</b>

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 73 - Impôt et taxes</b>		
Finances		
Trop Perçu attribution de compensation CCA	7321/01/01/EM	167 000,00 €
<b>Sous total Chapitre 73 "Impôts et taxes"</b>		<b>167 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>167 000,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"</b>		
Urbanisme		
Report sur 2018 étude transformation AVAP en ZPPAUP	202/020/02007/FG	- 64 600,00 €
<b>Sous total Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"</b>		<b>- 64 600,00 €</b>
<b>Chapitre 23 - "immobilisations en cours"</b>		
Bâtiment		
Travaux accessibilité des personnes handicapées (bâtiments communaux) réalisés en régie	231318/020/02009/BD	- 7 000,00 €
Travaux sur le poste d'eaux usées de Kerandon (pluvial) réalisé en régie	231318/212/21202/BD	- 15 000,00 €
Espaces verts		
Travaux sur la coulée verte reportés en 2018	23128/824/82408/YH	- 80 000,00 €
<b>Sous total Chapitre 23 - "immobilisations en cours"</b>		<b>- 102 000,00 €</b>
<b>Chapitre 16 - "emprunts"</b>		
Finances		
Provision pour remboursement anticipé de la dette	1641/01/01	61 400,00 €
<b>Sous total Chapitre 16- "capital de la dette"</b>		<b>61 400,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>- 105 200,00 €</b>

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
Opérations comptables		
Crédits supplémentaires pour passer les amortissements	28031/01/EM	60 000,00 €
<b>Sous total Chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"</b>		<b>60 000,00 €</b>
Virement de la section de fonctionnement - chapitre 021	01/021/EM	- 165 200,00 €
Financement sur emprunt - chapitre 16	01/16411/EM	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>- 105 200,00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°2 sur le budget principal.

**M André Fidelin :**

Vous avez des remarques ? Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**

En commission finances, la semaine dernière, je m'étais interrogé et je n'avais pas eu de réponse, c'est

pour cela que je me permets de reposer la question parce que depuis vous avez peut-être eu la réponse. Cela concernait la hausse assez importante pour 80 000 € d'éclairage public.

**M Alain Nicolas :**

Oui, sur l'éclairage public j'ai regardé effectivement moi aussi ça m'inquiétait de voir une telle évolution. En fait, on a visé trop bas au niveau du budget. C'est vraiment la seule explication. On sait qu'il y a une diminution assez conséquente du nombre de kilowatt/h consommés. On a baissé de 23 % entre 2014 et 2017. Le coût est en baisse de 21 %. Mais effectivement, on avait provisionné un montant trop faible. On est bien sur un bon train de diminution de consommation et de ce fait de dépenses.

**M André Fidelin :**

S'il n'y a pas d'autres remarques, on passe au vote.

Quel sont ceux qui sont pour, ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

Conseil municipal du 14 décembre 2017

9	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe de l'eau
---	---

**M Alain Nicolas :**

La décision budgétaire modificative n°2 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de 0 €.

ANNÉE 2017 -DM n°2		
CM du 14 décembre 2017		
BUDGET EAU		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
Opérations comptables		
Crédits supplémentaires pour passer les amortissements	6811/01/EM	30 000,00 €
<i>Sous total Chapitre 042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"</i>		<i>30 000,00 €</i>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>023/0001/EM</i>	<i>- 30 000,00 €</i>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>- €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
Opérations comptables		
Crédits supplémentaires pour passer les amortissements	28031/01/EM	30 000,00 €
<i>Sous total Chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"</i>		<i>30 000,00 €</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021/0001/EM</i>	<i>- 30 000,00 €</i>
<i>Financement sur emprunt (chapitre 16)</i>	<i>1641/EM</i>	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>- €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°2 sur le budget annexe de l'eau.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).*

**Conseil municipal du 14 décembre 2017**

<b>10</b>	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe de l'assainissement
-----------	--

**M Alain Nicolas :**

La décision budgétaire modificative n°2 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de 0 €.

ANNÉE 2017 -DM n°2		
CM du 14 décembre 2017		
BUDGET ASSAINISSEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
Opérations comptables		
Crédits supplémentaires pour passer les amortissements	6811/01/EM	20 000,00 €
<i>Sous total Chapitre 042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"</i>		<i>20 000,00 €</i>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>023/0001/EM</i>	<i>- 20 000,00 €</i>
<b>TOTAL DÉPENSES</b> ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		<b>- €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
Opérations comptables		
Crédits supplémentaires pour passer les amortissements	28031/01/EM	20 000,00 €
<i>Sous total Chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"</i>		<i>20 000,00 €</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021/0001/EM</i>	<i>- 20 000,00 €</i>
<i>Financement sur emprunt</i>	<i>1641/EM</i>	
<b>TOTAL RECETTES</b> ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		<b>- €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°2 sur le budget annexe de l'assainissement.

**M André Fidelin :**

- Ceux qui sont pour ?
- Ceux qui sont contre ?
- Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).*

**Conseil municipal du 14 décembre 2017**

11	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget annexe du port de plaisance
----	---

**M Alain Nicolas :**

La décision budgétaire modificative n°1 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0€ et en section d'investissement à la somme de 0 €.

<b>ANNÉE 2017 -DM n° 1</b> <b>CM du 14 décembre 2017</b>
---

<b>BUDGET PORT DE PLAISANCE</b>
---------------------------------

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
----------------------------------

<b>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>
--

Opérations comptables

Crédits supplémentaires pour passer les amortissements	6811/01/EM	42 000,00 €
<i>Sous total Chapitre 042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"</i>		<b>42 000,00 €</b>

<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>023/0001/EM</i>	<b>- 42 000,00 €</b>
---	--------------------	----------------------

<b>TOTAL DÉPENSES</b> ,,,,,,,,,,,,,,		<b>- €</b>
--------------------------------------	--	------------

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

<b>RECETTES</b>	<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>
-----------------	-------------------	----------------

<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>
--

Opérations comptables

Crédits supplémentaires pour passer les amortissements	28031/01/EM	42 000,00 €
<i>Sous total Chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"</i>		<b>42 000,00 €</b>

<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021/0001/EM</i>	<b>- 42 000,00 €</b>
---	--------------------	----------------------

<i>Financement sur emprunt</i>	<i>1641/EM</i>	
--------------------------------	----------------	--

<b>TOTAL RECETTES</b> ,,,,,,,,,,,,,,		<b>- €</b>
--------------------------------------	--	------------

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe du port de plaisance.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a des remarques ?

- Ceux qui sont pour ?
- Ceux qui sont contre ?
- Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).*

Conseil municipal du 14 décembre 2017

12	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget annexe du centre des arts et de la culture
----	--

**M Alain Nicolas :**

La décision budgétaire modificative n°2 proposé est équilibrée en section d'investissement à la somme de 0 €.

ANNÉE 2017 -DM n° 2		
CM du 14 décembre 2017		
BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 16- Emprunts</b>		
<i>Finances</i>		
Ajustement de la prévision 2017 - remboursement du capital	1641/324/EM	500,00 €
<b>Sous total Chapitre 16 - "Emprunts"</b>		<b>500,00 €</b>
<b>Chapitre 23 - "immobilisations en cours"</b>		
<i>Bâtiment</i>		
Réduction enveloppe	231318/314/BD	- 500,00 €
<b>Sous total Chapitre 23 - "immobilisations en cours"</b>		<b>- 500,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>- €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°2 sur le budget annexe du centre des arts et de la culture.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).**



**Conseil municipal du 14 décembre 2017**

<b>13</b>	Pôle affaires financières : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe de la cuisine centrale
-----------	---

**M Alain Nicolas :**

La décision budgétaire modificative n°1 proposé est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en investissement à la somme de 12 300 €.

ANNÉE 2017 -DM n° 2 CM du 14 décembre 2017		
BUDGET CUISINE CENTRALE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 011 - charges à caractère général</b>		
<u>Cuisine centrale</u>		
Fournitures alimentaires complément (en lien avec la hausse de recette)	60623/251/2510 /GL	10 000,00 €
Location d'un véhicule frigorifique - stockage de denrées (travaux chambre froide)	6135/251/2510/ GL	700,00 €
<b>Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"</b>		<b>10 700,00 €</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>023/EM</b>	<b>- 10 700,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>- €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<b>Chapitre 23 - Travaux en cours</b>		
<u>Cuisine centrale</u>		
Travaux cuisine centrale, chambre froide - fuite de gaz frigorigène	2313/251/2510/ GL	12 300,00 €
<b>Sous total Chapitre 23 - "Travaux en cours"</b>		<b>12 300,00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>12 300,00 €</b>
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Opération comptable</u>		
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>021/EM</b>	<b>- 10 700,00 €</b>
<b>Financement sur emprunt</b>	<b>1641/EM</b>	<b>23 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 300,00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative n°2 sur le budget annexe de la cuisine centrale.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).**

**M Alain Nicolas :**

Les principales évolutions tarifaires pour 2018 vous sont indiquées ci-après.

- **Les tarifs divers** : coût main d'œuvre de 19,20 € à 19,50 € soit +1,6 %.
- **Les tarifs funéraires** : en augmentation moyenne de +1 %, suivant l'inflation prévisionnelle.
- **les encarts publicitaires dans sillage** : tarifs inchangés.
- **les droits de place / citoyenneté** : Quelques évolutions dont ;
  - ✓ Abonnement trimestriel, le Mètre linéaire pour le marché extérieur : + 0,82 % ;
  - ✓ Marché extérieur : électricité abonné par trimestre : +1 % soit +30 cts ;
  - ✓ Nouveau tarif pour la borne du Bourg de Beuzec-Conq, le branchement/jour : 1,80 € ;
  - ✓ Marchands ambulants, le ml : + 0,86 % ;
  - ✓ Marché ambulant, lors de Foire aux soldes d'autres manifestations (ml) à 13,90 € contre 13,80 € soit +0,72 % ;
  - ✓ Pour les terrasses et déballages, le tarif progresse de +1 % à + 2 % en moyenne suivant les zones ;
  - ✓ Diminution du tarif pour la vente d'électricité lors des fêtes foraines d'environ -10 % avec suppression du tarif 32 A monophasé ;
  - ✓ Nouveau tarif à 120 A pour la vente d'électricité (fêtes foraine) : 1 053 € ;
  - ✓ Tarifs à l'étude pour le stationnement payant et horodateurs ;
  - ✓ Petit train touristique : + 0,63 % à 3 200 € contre 3 180 € en 2017 ;
  - ✓ Nouveau tarif à la semaine pour un deuxième train touristique : 130 €
  - ✓ Droits de stationnement des taxis : 94 € contre 93 € en 2017 soit +1,08 %.
- **locations de matériels et prestations service espaces-verts** : tarifs inchangés ;
- **tarifs eaux pluviales** : augmentation moyenne de +3 %.
- **tarifs services des sports** : +20 cts pour la location de salle couverte et installation de plein air.
- **tarifs Concarneau-Voile** : De multiples augmentations comprises entre 0,5 % et 16,67 % (location de combinaison shorty + 50 cts). À noter des nouveaux tarifs suivants :
  - ✓ Stage PICO (dériveur laser) : 125 € ;
  - ✓ Séance à la demi-journée PICO : 30 € ;
  - ✓ Location de combinaison intégrale : 8 €
- **tarifs Patrimoine et archives** :
  - ✓ Pas de changements pour tarifs ;
- **tarifs bibliothèque** :
  - ✓ Suppression du tarif : transfert de compétence à CCA ;
- **tarifs école municipale de musique** :
  - ✓ Les propositions tarifaires intègrent une augmentation de +2 % ;
- **tarifs des locaux associatifs** :
  - ✓ Tarifs inchangés.
- **tarifs Centre des Arts et de la Culture** :
  - ✓ tarifs inchangés
- **tarifs billetterie Spectacles** :
  - ✓ tarifs inchangés

- **tarifs bac du passage** :

- ✓ Pas d'évolution sur les tarifs du BAC.

- **tarifs éducation enfance** :

- ✓ Pas d'augmentation concernant l'accueil de loisirs périscolaire sauf pour la pénalité enfant non-inscrit aux TAP (+50 cts) ;
- ✓ Les tarifs de location du restaurant municipal Foch seront de 370 € pour la soirée et de 710 € pour une journée complète soit +5 € et + 10 € par rapport à 2017 ;
- ✓ Les tarifs de l'hébergement au centre Auguste Dupouy augmentent en moyenne de 1 %, les nuitées des stages ont été supprimées (faute d'utilisation) ;
- ✓ Le tarif portant sur une location de chambre au Manoir du Porzou passe de 67 € à 68 €.

- **tarifs animation jeunesse** :

✓ Les tarifs augmentent d'environ 1 % en moyenne mais de façon différenciée suivant les coefficients familiaux (dégressive en pourcentage de manière à réduire le différentiel entre les tranches A et L).

- **tarifs Maison de la petite enfance** :

- ✓ Application du barème de la Caisse Nationale Allocations Familiales ;

- **tarifs activité jeunesse** :

- ✓ Suppression de la période du 01/01/2017 au 31/08/2017 pour la carte animation jeunesse ;
- ✓ Mise en place de la période du 01/09/2018 au 31/08/2019 à 6 € pour la carte animation jeunesse ;
- ✓ Augmentation moyenne de +1,31 % pour les autres tarifs ;

- **tarifs cuisine centrale** :

- ✓ Augmentation moyenne des tarifs d'environ 2 % ;
- ✓ Nouveaux tarifs pour le plateau repas froid à 4,80 € TTC et repas sandwich à 4,48 € TTC ;

- **tarifs restaurants scolaires** :

- ✓ Augmentation moyenne de 1,55 % soit +0,04 cts par tickets ;
- ✓ Les repas pour les enfants non-inscrits et sans ticket seront facturés 0,10 € de plus qu'en 2017 ;

- **Tarif ticket adulte et repas du personnel municipal** :

- ✓ Le repas complet pour un adulte passe de 4,93 € HT à 5,025 € HT soit +1,93 % ;
- ✓ Le repas pour le personnel communal reste stable à 4,74 € ;
- ✓ Le repas complet extérieur est stable à 8 € HT ainsi que le repas buffet extérieur à 4,50 €.

- **Tarifs de l'eau et de l'assainissement** :

- ✓ Transfert de la compétence à CCA au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

ANNEXE : GRILLE TARIFAIRE 2018 -

Vu l'avis des différentes commissions municipales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 décembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les tarifs 2018 du budget annexe du « bac du passage » ;
- d'adopter les tarifs 2018 du budget annexe « cuisine centrale » ;
- d'adopter les tarifs 2018 du budget annexe « centre des arts et de la culture » ;
- d'adopter les tarifs 2018 du budget principal.

Je ne vais pas énoncer tous les tarifs parce que je pense que tout ceci a été vu dans les différentes commissions. Je ne sais pas si vous avez des questions à poser, je ne sais pas si les élus sont là, Français

n'est pas là, Bruno non plus. L'augmentation est de l'ordre de 1 %. Vous allez me dire, et bien non, il y a des lignes où ce n'est pas 1 %. Mais je pense que les augmentations, de manière globale sont de l'ordre de 1 %. Vous avez peut-être des questions ? Dans ce cas-là, je vais les noter et on vous répondra. Mais sur les tarifs, il y en a des centaines.

**M Claude Drouglazet :**

Je ferai deux observations. Sur les tarifs de l'éducation jeunesse, on est à plus de 1 %. Je considère que compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat des familles aujourd'hui, je pense qu'il aurait été préférable d'avoir, même dans certaines prestations, une diminution. Je pense qu'il y a un vrai problème vis à vis de certaines familles.

Sur le 2<sup>e</sup> point que je voulais voir avec vous, c'était sur le droit de place. Ça se trouve en page 8 du document sur les tarifs. Il y a une nouvelle nomenclature. En zone D, les quartiers extérieurs, il y a une taxation des droits de place pour les commerces qui sont dans les quartiers extérieurs comme Beuzec ou Lanriec, Le Rouz, etc. Je trouve que c'est complètement inadapté par rapport à la situation de ces commerces-là. Ils sont très peu nombreux et c'est une forme de taxation que je n'approuve pas. À l'époque où j'étais en responsabilité, on avait dit effectivement que les commerces, à la fois des bourgs de Beuzec, Lanriec, du Rouz voire au Passage devaient être exonérés parce qu'ils sont en périphérie et qu'on ne peut pas dire à la fois qu'on défend le petit commerce, je fais d'ailleurs le lien avec le point concernant le travail du dimanche qui profite essentiellement aux grandes surfaces. Il y a un moment, je pense qu'il faut être cohérent. Le petit commerce est en souffrance, tout le monde le sait, pas seulement en centre-ville mais en périphérie encore plus. Évidemment, il y a moins d'attractivité sur la périphérie qu'en centre-ville, y compris l'été. Je pense que ce n'est pas de bonne gestion que de taxer des petits commerces qui payent quand même par ailleurs leurs impôts comme tout le monde. Je pense que ça représente très peu de chose finalement sur le budget de la commune. Mais je pense que c'est injuste. Ce sont des commerces qui en plus ont une fonction sociale importante en périphérie, y compris quand on ouvre le dimanche ou tard le soir. Pour moi, c'est totalement injuste de taxer ces commerces-là, donc je voterai contre l'ensemble des tarifs pour cette raison-là.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui Éric.

**M Éric Malléjacq :**

Je voudrais juste apporter une réponse à la question de Claude tout à l'heure concernant les tarifs de l'éducation jeunesse où dans certains cas on voit des augmentations qui sont supérieures à 1 %. Ceci dit, en valeur faciale, ça représente quelques centimes. Il faut quand même relativiser les choses et justement, on est évidemment attentif à ce que tu disais tout à l'heure par rapport aux difficultés des familles sur ces différents tarifs. C'est la raison pour laquelle justement on fait en sorte que du point de vue strictement financier, ça ne représente que des augmentations très modiques, même si effectivement en terme de pourcentage ça peut quelques fois être un peu curieux. Après il y a toujours les règles d'arrondi, mais globalement on est quand même très attentif aux différentes difficultés des familles.

**M André Fidelin :**

Merci Éric, Michelle Lemonnier sur la question commerce.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Concernant le déballage en périphérie, c'est-à-dire à Beuzec ou au Rouz, il s'agit de l'occupation du domaine public qui est applicable à tout le monde et on a diminué cette zone-là justement pour tenir compte de la périphérie. Ça représente à peine 100 € pour la période.

**M André Fidelin :**

Bien question - réponse.

**M Claude Drouglazet :**

Mme Lemonnier, je suis d'accord que ça ne représente pas grand chose, mais pour le commerçant concerné, ça représente quand même une somme. Ce sont des commerces qui sont en difficulté, vous le savez très bien. Ça ne rapporte rien à la ville. Jusqu'à présent on exonérait ces gens-là, maintenant vous avez décidé de les taxer. Je trouve cela injuste c'est tout. Je le dis.

**Mme Michelle Lemonnier :**

C'est l'égalité des traitements c'est tout.

**M André Fidelin :**

Bien, nous allons passer au vote des tarifs.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET) 5 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU).***

Le point suivant, ce sont les tarifs du port de plaisance mais on a dit qu'on les passerait à la fin pour que Bruno ait le temps de nous rejoindre. On passe donc au point n° 16.

## Conseil municipal du 14 décembre 2017

16	Pôle affaires financières : Admission en non valeur - budget principal
----	--

### M Alain Nicolas :

Le comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent le budget principal pour un montant de **24 783,31 euros**

### Détail par année :

Date état perception	17/10/2017	
Années		Total
2008		41,83
2009		26,90
2010		69,98
2011		3295,21
2012		1954,11
2013		5477,06
2014		7590,18
2015		2585,11
2016		3742,93
<b>Total</b>		<b>24783,31</b>

### Motifs demandes d'admissions en non valeurs :

Personnes DCD pas d'héritiers	131,48 euros
PV de carence	7 822,25 euros
Surendettement	3 928,69 euros
Liquidations judiciaires	12 649,51 euros
Sommes inférieures seuil poursuites (100 euros)	251,38 euros

### Entreprises en liquidation judiciaire :

1-Autre chose Olderia Concarneau	12 649,51 euros (taxe locale publicité extérieure)
-------------------------------------	--

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables.

### M André Fidelin :

Merci Alain, est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 1 CONTRE (M ROBIN), 5 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, M BONNEAU).**

**M Alain Nicolas :**

Vous connaissez le mode de fonctionnement de ces remises gracieuse, c'est l'application d'un décret du 24 septembre 2012, je le rappelle à chaque conseil municipal. Lorsque l'on a une fuite d'eau, il faut d'une part faire les réparations, et justifier que les réparations ont bien été faites. Ensuite, le citoyen paye la différence entre le total de la fuite d'eau et deux fois la moyenne de la consommation des trois derniers semestres. Ceci fait que d'une personne à une autre ce soit différent. Étant entendu que pour l'eau, c'est deux fois la moyenne des trois derniers semestres et pour l'assainissement c'est une seule fois. On a le cas d'une personne qui est concernée par l'assainissement mais pas par l'eau parce que la fuite n'était pas suffisamment conséquente.

**Demande de remise gracieuse de Monsieur CORIS Robert**

Par courrier en date du 13 novembre 2017, Monsieur CORIS sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 345,16 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur CORIS une remise gracieuse de **87,54 euros** qui correspond à une réduction de 43 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

**Demande de remise gracieuse de Monsieur LE GOC Jean-Pierre**

Par courrier en date du 27 octobre 2017, Monsieur LE GOC sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 356,97 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur LE GOC une remise gracieuse de **130,32 euros** qui correspond à une réduction de 64 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remise gracieuse.

**M André Fidelin :**

Merci Alain, s'il n'y pas de remarque, je vais passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR.***

**M Alain Nicolas :**

En ce qui concerne l'assainissement, je viens de vous le dire, ce sont les mêmes personnes et en plus M Jacquemard qui avait une fuite mais pas suffisamment conséquente pour bénéficier du dégrèvement pour l'eau.

**Demande de remise gratuite de Monsieur CORIS Robert**

Par courrier en date du 13 novembre 2017, Monsieur CORIS sollicite la ville pour une remise gratuite concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 345,16 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur CORIS une remise gratuite de **83,02 euros** qui correspond à une réduction de 71 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

**Demande de remise gratuite de Monsieur JACQUEMARD Gabriel**

Par courrier en date du 30 octobre 2017, Monsieur JACQUEMARD sollicite la ville pour une remise gratuite concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 231,95 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur JACQUEMARD une remise gratuite de **23,39 euros** qui correspond à une réduction de 20 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

**Demande de remise gratuite de Monsieur LE GOC Jean-Pierre**

Par courrier en date du 27 octobre 2017, Monsieur LE GOC sollicite la ville pour une remise gratuite concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 356,97 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur LE GOC une remise gratuite de **97,05 euros** qui correspond à une réduction de 83 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remise gratuite.

**M André Fidelin :**

Quels sont ceux qui sont pour

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR.***



19	Pôle affaires financières : Transfert du service de l'eau et de l'assainissement - Contrats d'emprunt et subventions amortissables
----	--

**M Alain Nicolas :**

Au 1er janvier 2018 la compétence gestion de l'eau potable et de l'assainissement sera transférée à Concarneau Cornouaille Agglomération.

Selon l'article L.5211-17, l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Dès lors, il est substitué aux communes propriétaires dans leurs droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés qu'elles ont pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services.

Contrats d'emprunts transférés :

L'ensemble des contrats d'emprunts contractés par les communes et les syndicats compétents dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées doit donc faire l'objet d'un transfert vers Concarneau Cornouaille Agglomération à compter du 1er janvier 2018. Concarneau Cornouaille Agglomération se substituera aux communes et syndicats pour le règlement des annuités d'emprunts à compter du 1er janvier 2018.

Subventions reçues :

Les biens reçus peuvent avoir été financés en partie par des subventions transférables. Celles-ci doivent être également mises à la disposition de CCA. Elles permettront de financer les dotations aux amortissements des biens reçus, par la reprise de ces subventions en section de fonctionnement.

La liste des ressources liées aux actifs est détaillée ci-après :

1) **Les emprunts**

*Emprunts affectés à la compétence Eau régie*

*Emprunts affectés à la compétence Assainissement Régie*

1) **Les subventions reçues**

*Subventions affectées à la compétence Eau régie*

*Subventions affectées à la compétence Assainissement Régie*

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- De transférer à CCA ces encours de dettes et subventions amortissables.

**M André Fidelin :**

Est-ce que vous avez des remarques sur ce transfert ? Oui Claude.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai juste un commentaire. Vous dites que nous sommes en obligation de le faire parce que la loi NOTRe nous oblige à le faire. C'est vrai que c'est très lourd comme système. Et c'est mal vécu par les personnels. Je pense qu'il faut être attentif à ça. Le transfert des budgets, c'est bien, le transfert des personnels c'est bien aussi, mais ça donne certaines difficultés. Je souhaite que vous soyez attentifs suite au comité technique que nous avons eu cet après-midi. Je souhaite que vous soyez attentif en tant que Président de CCA. Merci.

**M André Fidelin :**

Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, juste une remarque. Depuis 2014 il n'y a pas eu d'emprunts ni pour l'eau ni pour l'assainissement. Ça veut dire que depuis 3 ans, les travaux n'ont sans doute pas été à la hauteur de ce qu'il serait souhaitable.

**M André Fidelin :**

C'est possible. Tu as une explication ? Tu n'as pas d'explication.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme LE MEUR G).***

## Conseil municipal du 14 décembre 2017

20	Pôle affaires financières : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
----	--

### M Alain Nicolas :

Les budgets 2018 principal et annexes seront votés en avril 2018.

Selon l'article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement (AP/CP).

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

### Exemple sur le budget principal :

*Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif (principal) 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 5 747 352€  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 436 838€, soit 25% de 5 747 352 €.*

ANNEXE : Détail par chapitre ouverture anticipé crédits 2018

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 5 décembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2018, avant vote du budget, dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2017, sur le budget principal et les budgets annexes.

### M André Fidelin :

Merci Alain. Sur le budget de fonctionnement Claude, en somme ce sont sensiblement les mêmes montants que l'année précédente. Les charges à caractère général et les engagements financiers sur le budget de fonctionnement, sur le budget du personnel, c'est pareil. C'est la ligne qui correspond à 54 % du budget de fonctionnement. On est sensiblement au même niveau que l'année précédente. Les AP/CP en investissement, ça se doit d'être honoré dans la mesure où ils sont bien ciblés. Ensuite, le reste, ce sont les 25 % selon la règle normale.

Est-ce que vous avez des commentaires ?

### M Claude Drouglazet :

Je comprends tout à fait les contraintes dont vous parliez tout à l'heure, le vote du budget au parlement qui n'est pas passé etc. Il y a un certain nombre d'incertitudes et je pense que ça bloque une partie de l'activité des services, le fait de reporter le vote du budget au moins jusqu'au mois d'avril, on pourrait le faire au mois de février, ce ne serait pas plus mal. Ceci aussi nécessite un certain nombre d'acrobaties pour un certain nombre d'associations. Je me souviens de l'année dernière pour certaines associations, parce que la délivrance de crédits vers les associations se fait avec un certain délai avec la trésorerie. Certaines associations disaient au mois de juin, et bien on n'a pas reçu notre subvention. Qu'est-ce qu'il en est ? Ça a aussi ça comme conséquences. C'est bien pour cela que nous avons voté tout à l'heure un versement de subvention par anticipation. Je pense qu'il faut quand même être attentif à cela et de ne

pas dire systématiquement on a le droit de voter le budget le 1<sup>er</sup> avril. Je pense que ce n'est pas de bonne gestion de faire cela.

**M André Fidelin :**

Merci Claude. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je rejoins assez facilement ce qui vient d'être dit par Claude. Je me souviens que quand on avait voté le budget en décembre j'avais dit que ce n'était pas très bien parce qu'il y avait un certain nombre d'incertitudes notamment sur les dotations de l'État dont on ne connaissait pas un certain nombre de choses. On ne connaissait pas les bases. Au mois de décembre c'est trop tôt. En avril ça me paraît un peu tard. Mais bon, c'est votre choix.

**M André Fidelin :**

On en tient compte. À voir si dans les années futures on ne peut pas les limiter un peu. C'est surtout lié aussi du fait que nous manquons de précisions. Ensuite, c'est vrai qu'au niveau du travail au service des finances entre CCA et la ville de Concarneau, il faut trouver une organisation qui fait que ça se passe dans de bonnes conditions. Préparer un budget c'est pas rien. C'est un travail où tous les services sont concernés. C'est long à mettre en place. Et il y a beaucoup de travail en amont.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je passe au vote.

**M Claude Drouglazet :**

Simplement pour dire que ce que je dis fait partie des recommandations de la Cour des comptes. Je n'ai pas inventé ça tout seul. La Cour des comptes préconise effectivement de resserrer un peu.

**M André Fidelin :**

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions,

***Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 2 CONTRE (Mme LE MEUR G, M LE BRAS) 5 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

**Mme Michelle Lemonnier :**

Vu la loi Macron en date du 6 août 2015 modifiant entre autres les dispositions du code du travail,

Vu notamment l'article L 3132-26 du code du travail,

Considérant les demandes reçues,

Considérant le classement du centre-ville de Concarneau en zone touristique,

Considérant l'avis des organisations professionnelles de salariés et de patronat consultées par courrier électronique en date du 16 octobre 2017,

Considérant que l'accord écrit du salarié doit être obtenu pour travailler les jours indiqués,

Vu l'avis de la commission commerce-tourisme en date du 26 septembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'arrêter la liste des dimanches suivants pour 2018 pour l'octroi des dérogations au travail dominical et permettre ainsi l'emploi de personnel salarié ayant donné leur accord, dans les commerces suivants :

**Pour les concessions automobiles :**

- dimanche 21 janvier, 18 mars, 16 septembre et 14 octobre

**Pour les commerces de détail :**

- dimanche 14 janvier, (premier dimanche des soldes d'hiver),
- dimanche 1er juillet (premier dimanche des soldes d'été),
- dimanche 2 septembre (dimanche précédant la rentrée scolaire),
- dimanches 16 et 23 décembre.

A noter que les dérogations ne pourront être délivrées qu'en cas de plusieurs demandes ou d'une demande collective.

**M André Fidelin :**

Merci Michelle. Chaque année, il y a une délibération sur ce thème. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, vous nous dites avoir demandé l'avis des organisations professionnelles des salariés et du patronat. Est-ce qu'on a eu une réponse ?

**Mme Michelle Lemonnier :**

Oui, nous les avons interrogé le 16 octobre 2017. Le MEDEF a répondu favorablement. Le syndicat de Force ouvrière a par contre rendu un avis défavorable.

**M Claude Drouglazet :**

Je vais faire plaisir à Philippe en lui disant que j'ai une déclaration de 3 pages à lire.

**M Philippe Hennion :**

J'étais sûr.

**M Claude Drouglazet :**

Tu étais sûr ?

Vous connaissez notre position sur le travail du dimanche. C'est une question de principe. Nous sommes contre le travail salarié le dimanche en général, sauf pour les activités à caractère social. Nous ne sommes pas contre le travail du dimanche pour les artisans ou les commerces indépendants. Je pense que les salariés aujourd'hui, ce n'est pas par hasard si les organisations syndicales émettent aussi des restrictions à cette ouverture le dimanche. On voit bien qu'il y a une dérive de plus en plus grande sur les heures d'ouverture des commerces. Aujourd'hui même sur Paris dans les zones touristiques, on veut ouvrir les commerces la nuit parce qu'effectivement les Champs Élysées ça doit fonctionner 24 heures sur 24 comme à Hong-Kong par exemple. C'est le même discours des libéraux, c'est classique. Je ne participe pas à ça. Je considère que le salarié doit être protégé et que le dimanche c'est un jour de repos qui doit être conservé le plus possible. Je ne participe pas à ça et je voterai contre. Avec Marianne, on votera contre cette délibération. Ce n'était pas trop long ?

**M André Fidelin :**

Michelle ?

**Mme Michelle Lemonnier :**

Ce que l'on peut dire, c'est que la loi Macron a préconisé 12 ouvertures du dimanche par an. On reste à 5, on reste raisonnable.

**M Claude Drouglazet :**

Vous allez finir par être de gauche, Mme Lemonnier, si vous contestez M Macron.

**Mme Michelle Lemonnier :**

C'est pour vous préciser.

**M André Fidelin :**

Question - réponse. C'est un débat largement ouvert, évidemment. On ouvre un débat politique. Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**

Je voulais demander à Claude aussi s'il était contre l'ouverture des cinémas et des bibliothèques le dimanche. Il y a des salariés dans les cinémas.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai parlé d'activités à utilité sociale. Ça fait partie des choses de loisir, etc. on ne va pas régler toutes les situations ici mais je pense qu'ouvrir des concessions de voiture le dimanche, ça me semble tout à fait absurde. Si le concessionnaire est dans son garage tout seul, ça va. S'il oblige les salariés à venir ces jours-là parce que le conseil l'a autorisé, je ne participe pas à ça, c'est tout.

**M Antony Le Bras :**

Je voulais juste faire une remarque c'est qu'il y a un grand commerce qui est ouvert tout le temps, c'est Internet. Tu te faisais le défenseur des commerçants de Concarneau, au centre-ville, au Rouz ou à Beuzec. Internet est accessible tout le temps, 24h/24. S'ils ont envie d'ouvrir 4 dimanches par an, je ne pense pas qu'à chaque fois on doive faire un débat là-dessus.

**M André Fidelin :**

Michelle, tu voulais dire quelque chose. Non ?

**Mme Michelle Lemonnier :**

Je ne me rappelle plus de la réponse que je voulais apporter.

**M André Fidelin :**

La prochaine fois, tu fais comme moi, tu marques.

**M Claude Drouglazet :**

Je pense que le débat est utile.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Si je sais.

**M André Fidelin :**

Ah, ça y est, ça revient.

**M Claude Drouglazet :**

Ce sont des différences d'appréciation. Je connais les organisations syndicales de travailleurs, je sais qu'ils sont tout le temps contre. Quand on dit que les salariés donnent leur accord pour ça, ils sont souvent sous la pression de leur employeur. Ce n'est pas un vrai choix. C'est une réalité qui existe. On peut travailler la nuit, on peut travailler le dimanche. On peut travailler à Noël etc. Moi, je ne participe pas à ça.

**M Alain Echivard :**

Je me demande s'il n'y a pas des enquêtes qui ont été faites auprès des salariés et je pense qu'il y a une partie des salariés à qui ça ne pose pas de problème, car j'imagine qu'il y a des compensations. Il faut prendre cela aussi en compte.

**M Claude Drouglazet :**

... existent, ce sont en général des salariés âgés ou alors des très jeunes qui n'ont pas d'enfants à charge.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Ou des étudiants.

**M André Fidelin :**

S'il vous plaît. Michelle.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Pour vous mettre d'accord, le salarié doit donner son aval.

**M André Fidelin :**

Donc Claude, plus de trains ni d'avions le dimanche. Là il y a des salariés quand même.

**M Claude Drouglazet :**

Vendre des bagnoles le dimanche ce n'est pas d'utilité sociale.

**M André Fidelin :**

De toute façon on n'arrivera pas à se mettre d'accord sur le sujet, on ne va pas insister.

**M Claude Drouglazet :**

Juste pour se détendre. Il y a une de vos vice-présidente de CCA qui a dit, de toute façon, l'opposition, ça ne sert à rien, ça fait perdre du temps. On n'est pas loin de la « démocrature ».

**M André Fidelin :**

Je n'irai pas jusque là quand même.

**M Claude Drouglazet :**

C'est dans la presse locale qui ne dit que la vérité d'ailleurs.

**M André Fidelin :**

C'est tout là Claude ? Vous n'avez rien à dire, la presse locale ?

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 3 CONTRE (M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET) 3 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G).***

22	Pôle affaires financières : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
----	--

**M André Fidelin :**

Les compétences de CCA ont été modifiées par arrêté préfectoral concernant la gestion des ateliers relais (30/12/16) et le financement et la promotion du tourisme (Loi NOTRe, arrêté préfectoral du 30/12/2016).

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est tenue le 6 décembre dernier pour évaluer les éventuels transferts de charges liés à cette modification statutaire.

La CLECT propose qu'un transfert de charges, évalué selon la méthode de « droit commun », soit appliqué à partir de 2017 pour le transfert de ces deux compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la commune de Concarneau doit soumettre ce rapport à son conseil municipal, dans un délai de 3 mois à compter du 6 décembre 2017.

Concarneau doit se positionner sur les transferts évalués selon le droit commun à savoir :

La gestion des ateliers relais ; Pas de diminution de l'attribution de compensation pour Concarneau. Concerne uniquement les ateliers Relais de la commune de Tourc'h.

le financement et la promotion du tourisme ; une de diminution de l'attribution de compensation de 165 437 € intégrant dans son calcul la subvention versée à l'OTSI de Concarneau, les charges de fonctionnement annuels portés par la commune et les frais d'amortissement du bâtiment.

*ANNEXE : Rapport définitif de la CLECT du 6 décembre 2017*

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le rapport de CLECT et le montant des charges transférées à CCA.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai une interrogation sur la page 17, concernant la valeur de l'actif de l'OTSI de Concarneau, j'ai trouvé qu'il était faible. J'en ai parlé avec Alain mais j'ai trouvé que c'était vraiment faible par rapport aux autres. Je ne connais pas la situation des autres sur Nevez, Concarneau c'est 57 839 €, Nevez 396 000, la différence est quand même conséquente. Trégunc c'est 290 000 €.

**M André Fidelin :**

Ce sont des valeurs comptables.

**M Alain Nicolas :**

Cela correspond à une valeur de 150 000 €. Le bâtiment est valorisé à 150 000 €.

**M Claude Drouglazet :**

Au niveau immobilier ?

**M Alain Nicolas :**

Oui, au niveau immobilier. Ce qui devient plus raisonnable et plus compréhensible et non pas 50 000 € comme on l'avait remarqué.

**M André Fidelin :**

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 31 voix POUR.**

Le point suivant nous allons revenir sur les tarifs du port de plaisance. Si tu veux bien Alain.



**M Alain Nicolas :**

Vous vous souvenez que lorsque nous avons fait l'arrêté 2016, Bruno avait fait remarquer que la taxe foncière avait fortement progressé. Nous étions passé de 30 000 à 60 000 €, ça avait doublé. Ça avait doublé parce que Kersaux qui ne payait pratiquement pas de taxe foncière a été soumis aux mêmes règles que Peneroff, ce qui fait qu'en 2016 et 2017 le port de plaisance a trop payé les taxes foncières à concurrence de 31 000 € en 2016 et 32 396 en 2017. On l'a su hier, mais les chiffres précis et le courrier du centre départemental des impôts nous est arrivé aujourd'hui à 12h25. C'est Erwan Marc qui a reçu le mail de confirmation qui nous disait qu'il y avait eu une erreur dans le mail de calcul. On va recevoir un dégrèvement à concurrence de cette somme-là, qui avoisine les 60 000 €.

Du coup ça ramène tout ça à des choses un peu plus compréhensibles et raisonnables. Je voulais le signaler parce qu'après tout découle de cela. Je dis ça pour Antony parce qu'il pourrait en faire la remarque, mais ça n'est pas passé en commission des finances. On l'a appris trop tard, on ne pouvait pas le faire. On ne fait pas de DM non plus parce que c'est trop tard à cette époque-ci. Il n'y a plus de conseil municipal. Ça va passer dans l'arrêté des comptes. On verra l'effet d'un arrêté des comptes dans le CA 2017.

Je voulais vous dire cela qui est quand même une bonne nouvelle pour les plaisanciers.

**Mme Nicole Ziegler :**

Excusez-moi, donc vous avez reçu un courrier disant que pour le port de plaisance il y avait un trop perçu pour la taxe foncière. Pour Kersaux il y avait une problématique et je sais que la ville de Concarneau a écrit parce que cette augmentation-là pour ces mouillages-là n'est pas partout appliquée de la même façon. Il n'y a pas eu de réponse à ce courrier ?

*Inaudible...*

**Mme Nicole Ziegler :**

D'accord. Donc c'est valable aussi pour Kersaux.

*Inaudible...*

**Mme Nicole Ziegler :**

Ah, c'est Kersaux ! Je ne comprenais pas.

**M Alain Nicolas :**

Contrairement à ce qui a été fait en 2016 et 2017, ce sera zéro. Du coup on va percevoir un chèque des impôts.

**M André Fidelin :**

Il y a une nouvelle délibération sur la table.

**M Claude Drouglazet :**

Dans le même ordre d'idées,

quand il y a eu le montant de la CFE, la ville avait fait un recours. Ce recours avait été rejeté par la DGFP, Direction générale des finances publiques, le service du contentieux. Cette note que je peux avoir date du 19 octobre et en fait si on veut faire un recours au TA, parce que je pense que l'interprétation juridique des services à mon avis n'est pas bonne. C'est peut-être d'ailleurs pour cela que nous avons reçu aujourd'hui cette lettre. Ce que je voulais dire par là c'est que nous sommes à trois jours du recours possible au Tribunal administratif par rapport à la décision qu'a prise la Direction générale des finances publiques. Je ne sais si l'information que tu nous donnes aujourd'hui va dans ce sens-là, c'est-à-dire qu'ils se sont aperçus effectivement qu'il y avait une erreur d'interprétation et qu'ils avaient surtaxé. Soit ils nous disent on vous a surtaxé, et on rétabli la situation, mais le raisonnement juridique qu'ils avaient employé au mois d'octobre ne me semblait pas fondé. Il ne faut pas écarter la possibilité que nous avons de faire un recours juridique au Tribunal administratif sur cette affaire. Ils vont peut-être revenir l'année prochaine en disant on s'est encore trompé, et on vous réaligne.

**M Alain Nicolas :**

La taxe foncière c'est ok. Pour la CFE, on ne comprend pas. Les bases sont exactement les mêmes que ce soit la taxe foncière ou en CFE. Je ne sais pas si on va faire un recours. Il faut que je vois ça avec Bruno demain, ou ce soir s'il vient.

Il est proposé une augmentation moyenne de 1 % pour les tarifs de locations annuelles afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

✓ **Tarifs saisonniers**

Il est proposé une augmentation moyenne de 4,3 % des tarifs saisonniers pour prendre en compte la forte augmentation de la Taxe de séjour, passée de 2 500 € en 2016 à 8 300 € en 2017. Par ailleurs, les catégories de tarification selon la longueur des navires sont remaniées pour se rapprocher de la pratique générale des ports (ex : ports du Morbihan, Port La Forêt, etc).

✓ **Tarifs pour les navires de transport à passagers**

Les tarifs sont inchangés mais il est ajouté une redevance portant sur le nombre de passagers pour être en adéquation avec la grille tarifaire de CCIMBO. La redevance est fixée à 0,26 € TTC/passager.

✓ **Tarifs de la main d'œuvre**

Les tarifs de la main d'œuvre augmentent dans une fourchette de 1 à 9 %.

✓ **Tarif de location d'une vitrine**

Le tarif de la location annuelle d'une vitrine s'établit en 2018 à 420 € TTC, soit en augmentation de 1,7 %.

✓ **Tarif pour frais de recherche et de dossier**

Le tarif appliqué aux frais de recherche et de dossier pour toute escale non déclarée à l'arrivée, départ sans payer ou refus de payer est porté de 20 à 30 € TTC (+50%).

✓ **Tarifs divers**

- Les tarifs du branchement aux bornes électriques, à l'année ou au semestre, sont augmentés de 1 %.
- Le forfait journalier de fourniture en eau-électricité pour les structures installées sur le Môle est porté à 30 € TTC (+15 %).
- Le tarif des douches et la marge sur la vente de carburant sont inchangés.
- Le tarif pour l'utilisation de la borne d'eau à quai est supprimé.

*ANNEXE : Grille tarifaire Port de plaisance 2018*

Vu l'avis de la commission nautisme et du conseil portuaire

Vu l'avis de la commission des Finances du 5 décembre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le projet de tarifs du port de plaisance pour l'année 2018.

**M André Fidelin :**

Nous allons procéder au vote s'il n'y a pas d'autres remarques. Nous sommes bien sur la délibération rectificative.

Quels sont ceux qui sont pour ?

*Inaudible....*

**M Marc Bigot :**

Il y a un tableau derrière.

**M André Fidelin :**

C'est ça, autorisation de mouillage à Kersaux.

**M Alain Nicolas :**

Quand tu regardes le document du conseil municipal, Claude, tu avais 116, ça a été ramené à 86. C'est sur la première ligne. Ça a été corrigé.

**M André Fidelin :**

L'association va être contente. Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je ne comprends pas pourquoi on augmente les tarifs saisonniers, pour prendre en compte la forte augmentation de la taxe de séjour. Il me semble que la taxe de séjour est votée par ailleurs. Je ne sais plus, c'est inclus dans les tarifs du port de plaisance ?

**M André Fidelin :**

Oui, c'est inclus.

**M Alain Nicolas :**

D'après ce que j'ai compris parce que j'ai repris ça au vol, j'ai compris que cette taxe-là n'était pas la même. Peut-être que je me trompe. Elle n'était pas du même niveau au port de plaisance qu'en ville.

**Mme Nicole Ziegler :**

D'accord.

**M Alain Nicolas :**

C'est un alignement, Nicole pour que tout le monde paye la même taxe.

**Mme Nicole Ziegler :**

D'accord.

**M André Fidelin :**

Bon, on passe au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU).***

## Conseil municipal du 14 décembre 2017

<b>23</b>	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
-----------	--

**M André Fidelin :**

Je ne vais pas reprendre ligne par ligne, ce sont des décisions qui concernent la culture, la DSI, le CAC avec des contrats pour des spectacles.

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2017-72	Culture	Filets Bleus	Convention CCI/ville/Filets bleus 2017 - Mise à disposition parking de la Criée	12 jours	10/08/17	22/08/17	7000€
2017-76	Patrimoine	Marche avec	Occupation ponton Quai Carnot	4 jours	15 sept 2017	18 sep 2017	0€
2017-77	CAC	STK prod	Contrat de spectacle « Ben Eco-Responsable »	1 jour	03/10/17	-	4500€ ht
2017-78	DSI	Sté DSMI	Reconduction contrat de maintenance logiciel Basic VMWARE	1 an	01/01/18	31/12/18	750,70€ht/an
2017-79	DSI	Sté Rennes reprographie	Reconduction expresse Contrat - entretien massicot	1 an	01/01/18	31/12/18	557,20€ht/an
2017-80	DSI	Sté DOMHESTIA	Reconduction expresse - maintenance	1 an	01/01/18	31/12/18	550€ht/an
2017-81	DSI	Sté DIGITALEO	Reconduction expresse - Contrat abonnement mensuel au site extranet SMS Postage	1 an	01/01/18	31/12/18	50€ht
2017-82	DSI	Pitney Bowes SAS	Reconduction contrat de maintenance matériel mise sous plis et affranchissement	1 an	01/01/18	31/12/18	1220,29€ht/an
2017-83	DSI	EELIS sarl	Non reconduction de contrat télégestion Eelis au 10/02/2018	-	-	10/02/18	-
2017-84	DSI	Sté ATYS Concept	Non reconduction de contrat de maintenance 16/06/2018	-	-	16/03/18	-
2017-85	DSI	Sté A et A Partners	Reconduction de contrat de maintenance ACTIMUSEO serveur	1 an	01/01/18	31/12/18	1822€ht/an
2017-86	DSI	Sté Média Soft	Reconduction de contrat de maintenance logiciel Jardicard	1 an	01/01/18	31/12/18	
2017-87	DSI	Sté GEOMEDIA	Reconduction de contrat de SERVICE Covadis	1 an	01/01/18	31/12/18	
2017-88	CAC	Plus Plus productions	Contrat de spectacle « Les blanquettes arrières »	1 jour	16/11/17	-	2200€ht
2017-89	CAC	Nuevo Onda production	Contrat de spectacle « Popa Chubby »	1 jour	03/12/17	-	9100€ht
2017-90	CAC	SARL Karavane productions	Contrat de spectacle « L'Or »	1 jour	13/10/17	-	5518,10€ht
2017-91	CAC	Ass les Entêtes	Contrat de spectacle	1 jour	22/12/17	-	3200€ht
2017-92	CAC	Juste pour rire	Contrat de spectacle	1 jour	04/05/18	-	3200€ht
2017-93	DSI	MEGALIS BRETAGNE	Certificats Audacio - Mme Gouez, Mme	Indétermi	-	-	360€

			Pensart, Mme Barba	née			
2017-94	Bibliothèque	M GUILLERME	Location exposition « L'inde sous la peau »	25 jours	10/10/17	04/11/17	500€TTC
2017-94 b	Bibliothèque	Thierry TANTER	Réalisation d'une exposition	5 jours	21/11/17	26/11/17	250€
2017-95	DSI	I MUSE	Avenant au contrat pour l'application destinée à l'école de Musique	1 an	01/01/18	31/12/18	120€ht/an
2017-95 b	Bibliothèque	JP GAILLARD	Intervention - Lectures	1 jour	08/12/17	-	150€ttc
2017-96	CAC	Auguri Production	Contrat de spectacle « Gaele Faye »	1 jour	02/11/17	-	2500€ht
2017-96b	DSI	Digitaleo	Licence - Canal sms	1 an	01/01/18	31/12/18	50€/mois
2017-97	CAC	L'art Déraïlle	Contrat de spectacle « Sloumpy Sloumpy »	2 jours	09/11/17	10/11/17	2400€ht
2017-98	CAC	Théâtre de l'Echapée Belle	Contrat de spectacle « L'Amour en toutes lettres »	1 jour	04/02/17	-	1690€ht
2017-99	Bibliothèque	Ass° CAM et Léon	Atelier déguisement et maquillage	1 jour	31/10/17	-	225€ht
2017-103	CAC	Ma tête se ballade en ville	Contrats d'engagement divers	Divers	Annuelles	-	Tarifs divers
2017-104	CAC	Ma tête se ballade en ville	Ass° Art Déraïlle	Divers	Annuelles	-	1022€ht
2017-105	DEJ	Convention temporaire de locaux	Tableau récapitulatif d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit	Divers	Dates diverses		O€
2017-106	DSI	Groupe AVEM	Résiliation d'un contrat de maintenance - terminal de paiement pour la maison du patrimoine	-	-	-	-

**Il est proposé au conseil municipal :**

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

**M André Fidelin :**

Nous arrivons au terme nous allons passer à la motion et je vais demander à Mme Jan de nous lire cette motion.

**Mme Marianne Jan :**

Tout d'abord je vous remercie d'avoir accepté de bien vouloir soumettre cette motion au conseil municipal de Concarneau. Je pense que tout le monde dans les actualités internationales a déjà entendu parler de l'avocat franco palestinien Salah Hamouri qui a été arrêté à son domicile à Jérusalem dans la nuit de 23 au 24 août dernier.

Salah Hamouri est un avocat franco palestinien, militant de l'association de défense des droits de l'homme et des prisonniers palestiniens Addameer, ce qui semble suffire au gouvernement Israélien pour constituer une « menace ».

Arrêté à son domicile de Jérusalem Est (territoire occupé) dans la nuit du 23 au 24 août dernier, il avait pourtant été décidé dans un premier temps par la justice Israélienne de le libérer sous caution et de le placer en liberté surveillée. Mais le ministère de la défense a fait appel et émis un avis de détention administrative.

Comme 453 palestiniens (dont dix parlementaires), Salah Hamouri est ainsi détenu sans avoir été inculpé ni jugé, au vu de preuves « secrètes » - même pour son avocat - et ce pour une durée de six mois indéfiniment renouvelable.

Interrogée à ce sujet au Sénat, Mme Nathalie Loiseau, ministre des affaires européennes, a déclaré le 26 Octobre dernier (voir site « discours.vie-publique.fr ») :

« Le gouvernement partage votre préoccupation sur la situation de Salah Hamouri, ressortissant palestinien mais aussi français et donc notre compatriote. Lors de sa mise en détention administrative le 22 Octobre dernier, ni notre compatriote, ni ses avocats n'ont pu avoir connaissance des charges retenues contre lui... Nous avons fait part aux autorités israéliennes de notre préoccupation face à l'usage extensif de la détention administrative : son utilisation abusive et systématique porte atteinte au droit à un procès équitable et aux droits de la défense. Nous demandons que l'ensemble des droits de notre compatriote soit respecté et nous espérons sa libération. Nous sommes aussi intervenus afin de demander que sa famille puisse lui rendre visite. »

L'acharnement contre Salah Hamouri, qui vise à travers lui la lutte légitime du peuple palestinien pour le respect de ses droits et sa liberté, pour le respect des décisions de l'ONU et aussi des défenseurs palestiniens des droits de l'homme, n'a que trop duré. De nombreuses personnalités, des conseils municipaux, communautaires, départementaux ont déjà adopté un vœu pour la libération de Salah Hamouri.

Une lettre-pétition pour demander au Président Macron et au gouvernement d'agir avec conviction pour cette libération a déjà recueilli 116 signatures d'élus finistériens.

Réuni le 14 décembre 2017, le conseil municipal de Concarneau s'associe à ces démarches et demande à Monsieur le Président de la République de tout mettre en œuvre pour obtenir au plus vite des autorités israéliennes la libération sans condition de Salah Hamouri.

Voilà le vœu que nous voulions vous proposer ce soir.

**M André Fidelin :**

Très bien. Nous n'allons certainement pas débattre sur le sujet. Vous avez présenté votre vœu. Je peux aussi apporter mon avis. Nous en avons parlé entre nous lundi soir sur le bien fondé ou le mal fondé des arguments. Après, c'est laissé à l'appréciation de chacun. Je vais quand même donner trois éléments d'appréciation. Ma première observation c'est de dire : Pourquoi mettre en avant, seulement, cette personne détenue dans une prison israélienne, alors que des milliers d'autres prisonniers politiques errent dans d'autres prisons dans le monde entier. C'est ma première observation.

La 2<sup>e</sup> observation, même s'il s'agit d'une détention politique, nous ne connaissons pas vraiment sur le fond, le dossier politico-judiciaire de cette affaire.

Le 3<sup>e</sup> point, dans cette instance municipale, il me semble qu'il est difficile de faire ingérence sur des sujets politiques internationaux sensibles d'actualité alors que notre mission d'intérêt général doit se limiter à l'échelon local.

Voilà les trois appréciations qui ont été avancées par les élus de la majorité lundi soir. Maintenant, nous allons procéder au vote.

Attention, je ne veux pas entrer dans le débat.

**Mme Marianne Jan :**

J'ai juste une précision à apporter. M Salah Hamouri est franco-palestinien.

**M Claude Drouglazet :**

Il est français.

**Mme Marianne Jan :**

Il n'y a pas de procès. C'est tout.

**M Antony Le Bras :**

je voulais seulement dire que je suis d'accord avec votre analyse sur le fait que je ne suis pas certain effectivement que ce soit le rôle de cette instance d'émettre des vœux sur des questions internationales. Dans ce cas-là on pourrait en fait en faire à chaque fois. On pourrait aussi s'émouvoir des massacres Rohingyas en Birmanie ou du cas de nombreux otages dans différentes geôles comme vous le disiez. En plus dans ces cas-là je trouve que l'action diplomatique discrète du Quai d'Orsay est plus efficace que de pétitionner. C'est pour cela, que même si le cas de Salah Hamouri est inquiétant, je pense que l'on devrait chacun, en conscience, la signer mais pas que ce soit le conseil municipal de Concarneau qui le fasse. C'est pour cela que je ne voterai pas pour.

**M André Fidelin :**

Bonsoir Bruno.

**M Bruno Quillivic :**

Bonsoir.

**M André Fidelin :**

Ce qui nous fait plaisir c'est que tu sois là. C'est important.

**M Bruno Quillivic :**

J'ai fait tout mon possible.

**M André Fidelin :**

Sauf que Alain Nicolas a présenté d'une façon très précise ton sujet sur les tarifs du port de plaisance. À mon avis il s'en est bien sorti, ça a été voté à l'unanimité je crois. Non ? Ah je croyais, on ne sait jamais. Voilà en ce qui concerne cette motion. Nicole, vous vouliez dire quelque chose ?

**Mme Nicole Ziegler :**

Vous acceptez donc la motion.

**M André Fidelin :**

On va faire voter la motion. C'est la règle. Maintenant, ça passe ou ça ne passe pas.

**M Claude Drouglazet :**

Le Conseil municipal de Douarnenez l'a votée à l'unanimité.

**M André Fidelin :**

Mais ils font ce qu'ils veulent à Douarnenez. Et nous, nous faisons ce que nous voulons.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

**Mme Nicole Ziegler :**

Attendez !

**M André Fidelin :**

Ceux qui sont contre la motion

**M Antony Le Bras :**

Pas contre la libération de Salah Hamouri.

**M André Fidelin :**

Oui voilà. Merci d'avoir fait la précision Antony. J'aurai dû la faire.

Abstentions ?

Voilà. C'est bon derrière ?

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix CONTRE, 3 voix POUR (Mme Jan, M Drouglazet) (Mme Ziegler), 1 ABSTENTION (Mme Le Meur M), M PF Bonneau ne prenant pas part au vote, décide de ne pas s'associer à ces démarches et de ne pas demander à Monsieur le Président de la République de tout mettre en œuvre pour obtenir au plus vite des autorités israéliennes la libération sans condition de Salah Hamouri.*

Voilà, nous arrivons au terme de ce conseil municipal. Le prochain conseil municipal aura lieu au mois de mars. Vous avez le temps de récupérer. On présentera le débat d'orientation budgétaire. Le Budget primitif aura lieu dans la foulée.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Tous mes vœux anticipés à vous et vos familles. Passez de bonnes fêtes, je crois que c'est important aussi de se retrouver entre amis et en famille à ces moments-là.

**Mme Marie Le Meur :**

Est-ce que vous avez des nouvelles de François Besombes et du sapin ?

**M André Fidelin :**

Non, nous n'avons pas de nouvelles, on lui demandera demain où il en est avec son sapin. Donc s'il n'y a pas de sapin à Beuzec-Conq ou à Lanriec, ce sera lui qui sera responsable. Comme il n'est pas là ça nous arrange bien.

*La séance est levée à 20h40.*